



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit
Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Compte rendu du Comité Syndical du 30 septembre 2014

Nombre de conseillers titulaires : 26
Nombre de conseillers suppléants : 19

Le 30 septembre 2014 à 18h30, le comité syndical convoqué le 22 septembre 2014 s'est réuni à Poët-Laval sur la convocation qui leur a été adressée par monsieur Jean-Louis **MAGNAN**, président.

Étaient présents les délégué(e)s suivants :

Aleyrac :	Excusé.
Comps :	Monsieur Jean-Pierre FABRE .
Dieulefit :	Madame Nicole BLANC (remplace Mme HOFMANN) messieurs Jean-Pierre BERNON , Olivier CADIER Jean-Louis MAGNAN , José SUSINI .
Eyzahut :	Non représentée.
La Bégude de Mazenc :	Messieurs Patrick FAYN , Daniel LEPARMENTIER .
La Roche Saint Secret :	Non représentée.
Le Poët-Laval :	Messieurs Paul BRUN , Jean-Christophe CAVET , Jean-Claude ROZ , Bernard TOURASSE .
Montjoux :	Madame Patricia VIOLET .
Orcinas :	Monsieur Jean-Philippe LOUIS .
Pont de Barret :	Monsieur Nicolas CHARROIN .
Rochebaudin :	Monsieur Laurent NICOLET .
Salettes :	Monsieur Frédéric FALLAY .
Souspierre :	Monsieur Alain DE LESTRADE .
Teyssières :	Monsieur François VELTEN .
Vesc :	Monsieur Didier ALAIZE .

Membres excusé(e)s : Mesdames Frédérique **LECOINTE**, Patricia **HOFFMANN**, Claudine **PUECH**, messieurs Dominique **ARNAUD**, Franck **REYNAUD**.

Personnel du SIEA présent : Monsieur Frédéric **DUVAL**, Directeur.

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : 17
Délégué(e)s suppléant(e)s présent(e)s : 3
Quorum : 14

Monsieur le Président remercie les délégué(e)s présents et monsieur le Maire de Poët-Laval de son accueil au sein de la salle du conseil municipal de la ville de Poët-Laval.

I - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Paul **BRUN** a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le comité syndical (article L.2121-15 du CGCT).

II – Approbation du procès verbal du comité syndical du mardi 24 juin 2014

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte rendu du comité syndical du jeudi 24 avril 2014. Monsieur François **VELTEN** propose que la présence de monsieur Frédéric **DUVAL** soit notée aux comptes-rendus.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit
Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

III – Affaires Générales

Rapports 2013 sur le Prix et la qualité du service ANC.

Monsieur le Président donne la parole à monsieur Jean-Pierre **FABRE**, Vice-président du SIEA, chargé de l'assainissement non collectif qui présente le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service ANC.

Extrait :

Le SPANC a été créé en novembre 2005 et regroupe aujourd'hui les 15 communes du canton de Dieulefit. La compétence comprend les contrôles des installations d'assainissement non collectif, ainsi que le suivi des réhabilitations et des installations neuves suite à dépôt de permis de construire. Le service est géré en régie.

La population desservie est estimée à 7 500 habitants pour environ 1 500 installations.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 100 en 2013, comme en 2012. En effet l'ensemble des éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service sont présents (zonage, règlement de service, vérification des installations, neuves et existantes).

La tarification au 01/01/2013 est la suivante :

Diagnostic :	100,00 euros ttc.
ANC neuf :	200,00 euros ttc.
ANC existant :	27,82 euros ttc/an
Réhabilitation :	gratuit

Les recettes totales du service en 2013 (contrôles + subventions) sont de 74 000,00 euros.

Ces recettes tiennent compte de la subvention réhabilitation versée par l'Agence de l'Eau et reversée aux propriétaires qui réhabilitent leur installation (dans le cadre d'une convention).

Enfin, monsieur le Vice-président précise que le taux de conformité des installations existantes se situe autour des 20%. Ce dernier devrait augmenter dans les années à venir du fait de la réhabilitation des systèmes et de la mise en place d'installations conformes.

Monsieur le Président indique que l'exemplaire complet du rapport est consultable auprès du SIEA.

Après discussion et délibération, le Comité Syndical approuve à l'unanimité, le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif. Ce rapport sera transmis aux communes membres du SIEA qui devront le présenter au sein de chaque conseil municipal.

Questions diverses

Différentes questions sur l'organisation du service sont posées, notamment sur la transmission aux communes des usagers auprès desquels les contrôles non pas pu être effectués.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit
Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

IV – Eau potable

Rapports 2013 sur le Prix et la qualité du service EAU POTABLE.

Monsieur le Président donne la parole à monsieur Paul **BRUN**, Vice-président du SIEA, chargé des Affaires générales qui présente le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service ANC.

Extrait

Le service de l'eau potable gère la production, la protection des points de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau sur les communes de Dieulefit et le Poët-Laval.

On estime la population desservie par le service à 4 200 habitants au 01/01/2013.

Le nombre d'abonnés est de 2 441 (-0,2%).

La production est de 359 744 m³ provenant essentiellement de la source de Veyret (203 951 m³) et du puits de Barjol (114 125 m³).

La consommation est de 317 000 m³. Le rendement du réseau est de 88% en 2013 contre 67% en 2012.

Seul le pompage de Barjol est équipé d'un système de traitement au chlore.

Le linéaire du réseau est de 67 km en 2013.

Le prix moyen du m³ d'eau au SIEA en 2013 est de 1,69 € ttc (moyenne nationale 1,98 € ttc), soit une augmentation de 1,76 % par rapport à 2012.

Cette augmentation est en partie due aux travaux à venir sur la source de Veyret et la liaison des Plattes à Poët-Laval (prévision des dépenses à moyen terme : 1 100 000,00 euros).

En 2013, le SIEA a terminé des travaux à la Condamine, Gougne, le Jabron.

Les recettes du service sont de 574 867,00 euros.

Enfin, en matière de potabilité, l'Agence Régionale de la Santé a réalisé en 2013 31 analyses sur l'ensemble du réseau, le taux de conformité est de 93% en microbiologie et 100% en paramètres physico-chimiques.

Ainsi 2 analyses ont été non conformes et ont conduit le SIEA à mettre en place des mesures « légères » prescrites par l'ARS (chloration ponctuelle des réservoirs).

Monsieur le Président indique que l'exemplaire complet du rapport est consultable auprès du SIEA.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote du Comité Syndical.

Après discussion et délibération, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport sera transmis aux communes membres du SIEA qui devront le présenter au sein de chaque conseil municipal.

Convention de remboursement de travaux avec la commune de Poët-Laval (travaux de Fontlaye).

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des travaux de liaison entre le réservoir des Plattes et Fontlaye, la commune de Poët-Laval a demandé au SIEA de réaliser le raccordement du lavoir communal sur le captage R5, ainsi que l'implantation de 2 poteaux d'incendie. Le montant total de ces travaux est estimé à 16 565,15 euros ht.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit
Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Un décompte sera présenté à la commune afin de procéder au remboursement, par cette dernière, du montant des travaux.

Après délibération et discussion, le Comité Syndical autorise monsieur le Président à engager toutes les démarches afin de procéder à la mise en recouvrement du montant de ces travaux.

Abandon de la distribution à partir des captages de Fontlaye à Poët-Laval.

Monsieur Paul BRUN, Vice-président, rappelle que le SIEA n'exploite plus les captages de Fontlaye pour alimenter Poët-Laval en eau potable.

En effet, les travaux de liaison réalisés entre le réservoir des Plattes sur Dieulefit et Fontlaye permettent de sécuriser et pérenniser l'approvisionnement en eau potable de la zone qui était desservie par les captages de Fontlaye.

Le captage R5 a été relié au lavoir communal et sera entretenu par la commune de Poët-Laval. L'entretien des parcelles restera réalisé par le SIEA (parcelles 64 et 65).

Après discussion et délibération, le Comité Syndical décide, à l'unanimité de ne plus distribuer sur le réseau public d'eau potable la ressource provenant des captages de Fontlaye.

Décisions modificatives.

Monsieur Paul BRUN, Vice-Président, propose les décisions modificatives suivantes :

Budget 2014 EAU POTABLE :

- Article 4582 : + 20 000,00 euros (travaux pour tiers Fontlaye) - Investissement
- Article 4581 : + 20 000,00 euros (travaux pour tiers Fontlaye) - Investissement
- Article 701249 : + 13 200,00 euros (complément redevance pollution domestique) - Fonctionnement
- Article 6152 : - 13 200,00 euros (complément redevance pollution domestique) - Fonctionnement

Après discussion et délibération, le Comité Syndical décide, à l'unanimité d'approuver les décisions modificatives présentées ci-dessus.

V – Assainissement collectif

Rapports 2013 sur le Prix et la qualité du service ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Monsieur le Président présente le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Extrait :

Le SIEA exerce la compétence de l'assainissement collectif pour les communes de Dieulefit et le Poët-Laval depuis 1985.

Les missions du SIEA en matière d'assainissement collectif sont la collecte, le transport, la dépollution, le contrôle des raccordements et l'élimination des boues produites.

Le nombre d'abonnés au 01/01/2013 est de 1 500.

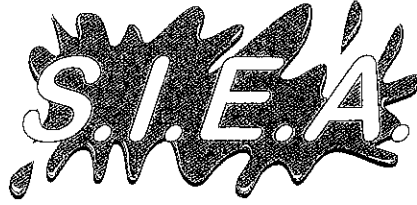
Le volume facturé aux abonnés est de 295 000 m³.

Le réseau de collecte est constitué de 33 km de réseau séparatif et 5 km de réseau unitaire (hors branchements).

Le service gère 1 station de traitement des eaux usées de type lagune naturelle (3 bassins pour un total de 4ha).

Cette dernière est située au quartier de Brotin à Poët-Laval. Elle a une capacité de 3 300 EH (initialement 3 600 EH).

Le système a fait l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau en mai 2012.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit
Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

En 2011, 4 400 m³ de boues ont été extraites du 1^{er} bassin de la lagune en vue d'une déshydrations et d'une évacuation vers un centre technique d'enfouissement de classe 1 (320 tonnes de matière sèche).

En matière de tarification, le prix moyen de l'assainissement au SIEA est en 2013 de 1,81 € (moyenne nationale 1,90 € ttc) contre 1,77 € en 2012. La facturation est semestrielle.

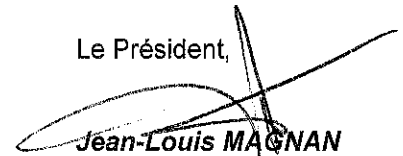
Monsieur le Président indique que l'exemplaire complet du rapport est consultable auprès du SIEA.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote du Comité Syndical.

Après discussion et délibération, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport sera transmis aux communes membres du SIEA qui devront le présenter au sein de chaque conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Président,



Jean-Louis MAGNAN